

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE VALENCE
CANTON DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
COMMUNE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 3 juillet 2023**

<i>Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :</i>	27
<i>Nombre de Conseillers en exercice :</i>	27
<i>Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :</i>	20

PRESENTS : CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORJOT Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

ABSENTS EXCUSES : BARRET Pierre (pouvoir à J.M. Chalembel), DONGEY Mélanie (pouvoir à C. Garcia Marti), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à G. Chanas), NOIRET Sébastien (pouvoir à Cl. Fourel).

ABSENTS : LADIRAY WEISS Galia, FERLAY Richard MONTAGNON Estelle

Date de la convocation : 28/06/2023

Secrétaire de séance : Fabrice LORJOT

<p align="center">Commissions municipales – mise à jour de la composition (2023-067)</p>
--

Pour faire suite à l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux, il convient de procéder à une mise à jour de la composition de certaines commissions municipales, mise à jour proposée comme suit :

Libellé	groupe majoritaire		opposition	
	titulaire	suppléant	titulaire	suppléant
Commission d'Appel d'Offres	A. Degroote Cl Fourel C. Marion G Mounier-Vehier A Robin	P Barret C. Garcia-Marti F Genevier M Dongey	D. Michalet	A Murat
Commissions Municipales				
<u>MAPA</u>	A. Degroote Cl Fourel P. BARRET G Mounier-Vehier A Robin	C. Garcia-Marti Ch Marion F Genevier M Dongey	D. Michalet	A Murat
<u>Finances - Ressources Humaines</u>	A. Degroote Ch Royer M Dongey Th Deygas Ch Ronjat	P Barret A Robin G Mounier-Vehier Ch Marion	A Murat R Grenier	I. Guillaumet JM Effantin
<u>Travaux- voirie- réseaux</u>	G Mounier-Vehier P Barret S Noiret F Genevier Th Deygas	A Robin AM Fourel C Garcia Marti J Robin	D. Michalet R Grenier	D Fouraison G Weiss
<u>Affaires scolaires - enfance - jeunesse</u>	Ch Marion A. DEGROOTE M Dongey S Noiret E Montagnon	A Robin AM Fourel Ch Royer C Garcia Marti	I. Guillaumet G Weiss	A. Murat J.M Effantin
<u>Urbanisme - patrimoine</u>	P Barret G Chanas JM Chalembel F Genevier G Mounier-Vehier	Ch Ronjat C. MARION Th Deygas J Robin	D Fouraison JM Effantin	I. Guillaumet R Grenier
<u>Environnement - cadre de vie</u>	C Garcia Marti Ch Ronjat A. Robin F Lorient Ch Royer	J Robin Th Deygas M Dongey Ch Marion	I. Guillaumet J.M. Effantin	D. Fouraison G Weiss
<u>Vie culturelle, associative et évènements</u>	M. Dongey S.Noiret C. Marion F Lorient	J Robin G Chanas A.M Fourel	A. Murat	I. Guillaumet

<u>Economie et commerces</u>	C Garcia Marti	E . Montagnon	G Weiss	J.M Effantin
	F Genevier			
	J Robin	AM Fourel		
	E Montagnon	Ch Royer		
	G Chanas	P Barret	A. Murat	D. Fouraison
	G Mounier Vehier	Ch Marion	G Weiss	JM Effantin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

FIXE la nouvelle composition des commissions ci-dessus tel que le tableau présenté.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
 Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
 Le 4 juillet 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
 Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 04/07/2023

Affiché le 04/07/2023



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 juillet 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORIENT Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

ABSENTS EXCUSES : BARRET Pierre (pouvoir à J.M. Chalembel), DONGEY Mélanie (pouvoir à C. Garcia Marti), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à G. Chanas), NOIRET Sébastien (pouvoir à Cl. Fourel).

ABSENTS : LADIRAY WEISS Galia, FERLAY Richard MONTAGNON Estelle

Date de la convocation : 28/06/2023

Secrétaire de séance : Fabrice LORIENT

Centre Communal d'Action Sociale – représentants de la collectivité
au Conseil d'Administration
(2023-068)

Pour rappel, le CA du CCAS est présidé par le maire, et comprend en nombre égal :

- au maximum 8 membres élus au sein du Conseil municipal,
- et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il est proposé de mettre à jour les représentants de la commune (6 membres, dont 1 siège pour les groupes de la minorité municipale), comme suit :

Groupe majoritaire	Groupe Ens Agissons Durabl
Anne-Marie FOUREL (Pdte)	
Fabrice LORIENT	
Gislhaine CHANAS	
Christelle MARION	
Coralie GARCIA MARTI	
Mélanie DONGEY	Anick MURAT

Ainsi, les 6 membres extérieurs devant être nommés par le Maire (dont 4 représentent certaines associations de manière obligatoire), porteront le Conseil d'Administration du CCAS au nombre de 12 membres en session plénière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DESIGNE comme exposé ci-dessus les représentants de la commune au Conseil d'Administration du CCAS, au titre du collège des élus.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 4 juillet 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 04/07/2023

Affiché le 04/07/2023



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 juillet 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislahine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

ABSENTS EXCUSES : BARRET Pierre (pouvoir à J.M. Chalembel), DONGEY Mélanie (pouvoir à C. Garcia Marti), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à G. Chânas), NOIRET Sébastien (pouvoir à Cl. Fourrel).

ABSENTS : LADIRAY WEISS Galia, FERLAY Richard MONTAGNON Estelle

Date de la convocation : 28/06/2023

Secrétaire de séance : Fabrice LORIOT

Mobilisation du Fond de Concours Arche Agglomération – Réhabilitation hôtel de ville (2023 - 069)

Pour rappel, le programme de réhabilitation de l'hôtel de ville est en cours, qui permettra :

- D'assurer la mise en accessibilité obligatoire du bâtiment, ainsi que la mise en conformité d'autres normes,
- De permettre un regroupement cohérent des services,
- D'offrir une salle des mariages et du Conseil Municipal digne de la commune,
- De pouvoir déployer une meilleure qualité de service aux usagers

Le fond de concours en investissement porté par Arche Agglomération est libre d'emploi, à la discrétion des communes à l'échelle du mandat.

Il apparaît aujourd'hui plus pertinent de mobiliser ce fond de concours sur le programme de réhabilitation de l'hôtel de ville, en cours de réalisation, plutôt que vers la réfection du dojo, comme mentionné dans la délibération n°2023-008 du 7 février 2023, dans la mesure où ce dernier dossier ne trouvera vraisemblablement pas de concrétisation dans un horizon proche.

Le cofinancement sollicité des 50 000 € du Fond de concours, s'élèverait à 3.61 % de la dépense HT, ainsi, le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

INTITULES	COUT GLOBAL H.T. estimé	COFINANCEURS	MONTANT DU COFINANCEMENT	taux global de cofinancement
travaux marchés initiaux	1 221 928,56			
avenants aux marchés travaux	22 759,65			
maîtrise d'œuvre	129 801,90			
missions CT + CSPPS	10 060,00			

coût total	1 384 550,11			
		DETR 2019	125 000,00	9,03%
		DSIL 2019	100 000,00	7,22%
		Département Drôme	221 380,00	15,99%
		Région	230 961,00	16,68%
		Arche Agglo Fond de Concours	50 000,00	3,61%
		SDED26 amélioration énergétique	16 000,00	1,16%
		<i>total cofinancements:</i>	743 341,00	53,69%
		autofinancement par la commune	641 209,11	
		TOTAL financements	1 384 550,11	1 384 550,11

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de mobilisation du Fond de Concours auprès d'Arche Agglomération.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 27 juin 2023,

SOLLICITE Arche Agglomération, pour une subvention sur ce programme de travaux, selon les dispositions du Fond de Concours libre d'emploi alloué aux communes, soit 50 000 €,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services d'Arche Agglomération le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

2 Contre (R. Grenier, J.M. Effantin)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 4 juillet 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 04/07/2023

Affiché le 04/07/2023



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 juillet 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

ABSENTS EXCUSES : BARRET Pierre (pouvoir à J.M. Chalembel), DONGEY Mélanie (pouvoir à C. Garcia Marti), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à G. Chanas), NOIRET Sébastien (pouvoir à Cl. Fourel).

ABSENTS : LADIRAY WEISS Galia, FERLAY Richard MONTAGNON Estelle

Date de la convocation : 28/06/2023

Secrétaire de séance : Fabrice LORiot

**Finances – adhésion et mise en œuvre du service de paiement PAYFiP
(2023 – 070)**

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'offre de paiement en ligne PayFiP, qui remplace TIPI depuis le 15 octobre 2018, est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances des collectivités locales.

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes.

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes et des recettes des régies via le dispositif PayFiP à compter du 1^{er} septembre 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en oeuvre et de fonctionnement des services (PayFiP Titre et PayFiP Régie), ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

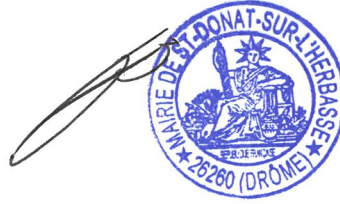
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 4 juillet 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 04/07/2023
Affiché le 04/07/2023



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 juillet 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

ABSENTS EXCUSES : BARRET Pierre (pouvoir à J.M. Chalembel), DONGEY Mélanie (pouvoir à C. Garcia Marti), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à G. Chanas), NOIRET Sébastien (pouvoir à Cl. Fourel).

ABSENTS : LADIRAY WEISS Galia, FERLAY Richard MONTAGNON Estelle

Date de la convocation : 28/06/2023

Secrétaire de séance : Fabrice LORiot

Sports – subvention exceptionnelle 90 ans du Club
(2023 – 071)

Le Club de Football Association Sportive Donatienne fête en 2023 ses 90 années d'existence.

Considérant que cette longévité, l'implantation du Club et son implication sur le territoire mérite que la commune participe à l'organisation des célébrations de cet anniversaire, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'ASD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la commission des finances du 27 juin 2023,

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000 € à l'Association Sportive Donatienne, à l'occasion des 90 ans du Club,

PRECISE que cette subvention sera versée au chapitre 65, ligne 6574,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 4 juillet 2023.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 04/07/2023
Affiché le 04/07/2023



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 juillet 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORIENT Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

ABSENTS EXCUSES : BARRET Pierre (pouvoir à J.M. Chalembel), DONGEY Mélanie (pouvoir à C. Garcia Marti), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à G. Chanas), NOIRET Sébastien (pouvoir à Cl. Fourel).

ABSENTS : LADIRAY WEISS Galia, FERLAY Richard MONTAGNON Estelle

Date de la convocation : 28/06/2023

Secrétaire de séance : Fabrice LORIENT

Réseaux – SDED26 n° 263010144AER
Effacement esthétique et fiabilisation (poste Grand Champ)
(2023 – 072)

A la demande d'Arche Agglomération, au titre de sa compétence économique, une opération de travaux de dissimulation des réseaux est programmée dans la Zone d'Activité Economique de La Gare.

Sur cette opération, le SDED26 (Syndicat Départemental des Energies de la Drôme) peut intervenir pour assurer l'effacement et la fiabilisation du réseau basse tension (« Grand Champ »).

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépense prévisionnelle (dont 896.44 €) :	18 825.27 € HT
Financements SDED :	15 060.22 €
Participation communale (*) :	3 765.05 €

(*) cette opération étant demandée par Arche Agglomération au titre de la gestion des Zones d'Activités Economiques, la part restant à charge sera remboursée par celle-ci à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts,

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 4 juillet 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 04/07/2023
Affiché le 04/07/2023



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 juillet 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORIENT Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

ABSENTS EXCUSES : BARRET Pierre (pouvoir à J.M. Chalembel), DONGEY Mélanie (pouvoir à C. Garcia Marti), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à G. Chanas), NOIRET Sébastien (pouvoir à Cl. Fourel).

ABSENTS : LADIRAY WEISS Galia, FERLAY Richard MONTAGNON Estelle

Date de la convocation : 28/06/2023

Secrétaire de séance : Fabrice LORIENT

Réseaux – SDED26 n° 263010144AET
Effacement esthétique réseaux telecom ZA La Gare
(2023 – 073)

A la demande d'Arche Agglomération, au titre de sa compétence économique, une opération de travaux de dissimulation des réseaux est programmée dans la Zone d'Activité Economique de La Gare, qui concerne également le volet telecom.

Sur cette opération, le SDED26 (Syndicat Départemental des Energies de la Drôme) peut intervenir pour assurer l'effacement du réseau telecom.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépense prévisionnelle (dont 182.05 € de frais de gestion) :	4 980.73 € HT
Financements SDED :	1 494.22 €
Participation communale (*) :	3 486.51 €

(*) cette opération étant demandée par Arche Agglomération au titre de la gestion des Zones d'Activités Economiques, la part restant à charge sera par celle-ci à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts,

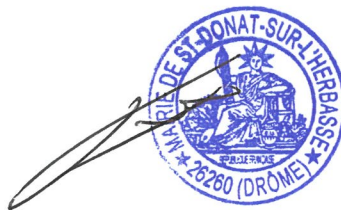
APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 4 juillet 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 04/07/2023
Affiché le 04/07/2023



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 juillet 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

ABSENTS EXCUSES : BARRET Pierre (pouvoir à J.M. Chalembel), DONGEY Mélanie (pouvoir à C. Garcia Marti), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à G. Chanas), NOIRET Sébastien (pouvoir à Cl. Fourel).

ABSENTS : LADIRAY WEISS Galia, FERLAY Richard MONTAGNON Estelle

Date de la convocation : 28/06/2023

Secrétaire de séance : Fabrice LORiot

Foncier/Urbanisme – acquisition de la parcelle cadastrée ZH 31
(2023 – 074)

La parcelle ZH31, lieu-dit Chabran, se situe à hauteur de l'angle formé par la rivière Herbasse sur la RD 67. Elle jouxte le Chemin dit de la Combe Oternaud

L'Etat, propriétaire de la parcelle ZH31, d'une superficie de 2 480 m² (zones N & A du PLU), se propose de la céder à la commune pour un montant de 800 €.

Il apparaît judicieux de procéder à l'acquisition de cette parcelle, susceptible de faire l'objet d'un aménagement même sommaire (par exemple parking randonneurs).

Les frais d'acte sont pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser l'acquisition de la parcelle ZH31, selon le plan joint en annexe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée ZH31, d'une superficie de 2 480 m², aux services de l'Etat, au prix de 800 €, selon le plan joint en annexe,

PRECISE que les frais d'acte de cette cession seront pris en charge par la commune,

MANDATE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 4 juillet 2023.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 04/07/2023
Affiché le 04/07/2023



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 juillet 2023

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MICHALET Denis, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine,

ABSENTS EXCUSES : BARRET Pierre (pouvoir à J.M. Chalembel), DONGEY Mélanie (pouvoir à C. Garcia Marti), FOUREL Anne-Marie (pouvoir à G. Chanas), NOIRET Sébastien (pouvoir à Cl. Fourel).

ABSENTS : LADIRAY WEISS Galia, FERLAY Richard MONTAGNON Estelle

Date de la convocation : 28/06/2023

Secrétaire de séance : Fabrice LORiot

SDED26 – rapport annuel d’activités 2022
(2023 – 075)

Conformément à l’article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDED26 – Territoire d’Energies adresse aux communes membres son rapport annuel d’activité, qui a été examiné lors du Conseil Syndical du 20 juin dernier.

Ce rapport fait l’objet d’une communication aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2022 du SDED26, tel que présenté dans le document en annexe,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 4 juillet 2023.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l’Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 04/07/2023
Affiché le 04/07/2023

